

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 2^{er} mars 2024

Portant délégation de signature à **Mme Lydie MANUS**, Directrice du crématorium et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 24892

WU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10.

WU la délibération n°11 du 25 novembre 2022 portant délégation de signature du conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être exercée aux conditions prévues par l'organe délibérant ou l'assemblée.

CONSIDÉRANT que Mme Lydie MANUS assure les fonctions de Directrice du crématorium au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lydie MANUS, Directrice du crématorium au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du crématorium.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KINOCOR, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative au droit de la commande publique.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction du crématorium.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations qualifiées des espèces, attestation de travaux réalisés de la Direction du crématorium.
- Attestations de création relevant de la Direction du crématorium.
- Rapports de transmission de données géométriques relatives à la Direction du crématorium.
- États respectueux des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction du crématorium.
- Autres rapports à l'attention des marchés de la Direction du crématorium n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatif à la présentation d'un état respectueux au droit de la commande publique.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Lydie MANUS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.

ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 2^{er} mars 2024 jusqu'au 31 janvier 2025.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice du crématorium et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 1 Mars 2024



ARR_SIGN_24892_MANUS.pdf
(.pdf, 165,8 Ko)



TÉLÉCHARGER